

L'Observatoire Economique et Social

Les prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles pour la période 2014-2018

Entre 2014 et 2018, les populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des non-salariés agricoles diminueraient au même rythme que les années précédentes.

Le solde du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, est déficitaire de 0,6 milliard d'euros en 2013. Ce déficit, imputable principalement à la branche retraite, devrait diminuer sur la période 2014-2018 en raison d'une progression modérée des recettes (+ 0,5 % en moyenne annuelle) et d'une stabilisation des dépenses. En 2013, les prestations légales représentent 82,9 % des dépenses et les cotisations sociales (à la charge des salariés ou des employeurs) 16,5 % des recettes.

Poursuite du recul démographique au régime des non-salariés agricoles

Sur la période 2014-2018, la population protégée en maladie diminuerait à un rythme annuel moyen de - 3,3 %. Cette évolution s'inscrit dans une tendance de long terme qui devrait également affecter le nombre de retraités et, dans une moindre mesure, le nombre d'actifs cotisants du régime (tableaux 1 et 2).

La diminution des effectifs de bénéficiaires de prestations familiales couverts par le régime se poursuivrait avec une baisse annuelle moyenne du nombre de familles de - 3,3 % entre 2014 et 2018.

Cette diminution serait liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole, les familles ayant la possibilité de faire un choix d'affiliation à un autre régime.

Les effectifs de retraités baisseraient au rythme annuel moyen de - 3,4 % entre 2014 et 2018. Cette tendance à la baisse affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par l'âge élevé des ressortissants du régime. Il en résulte un nombre de décès près de trois fois supérieur au nombre des nouvelles retraites. La réforme des retraites en 2010 accentuerait également l'évolution tendancielle de 2014 à 2018, en provoquant un report des départs en retraite.

Les effectifs de bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire augmenteraient de + 62,6 % en 2014 puis diminueraient légèrement en moyenne de - 0,2 % an à partir de 2015. La forte progression sur 2014 résulterait de l'élargissement du régime RCO à des retraités non titulaires auparavant (chefs d'exploitation ayant eu une durée d'activité inférieure à 17,5 ans, conjoints et aides familiaux). De plus, le nombre de bénéficiaires RCO de pensions de réversion continueraient d'augmenter en lien avec la mesure relative à la réversibilité des points gratuits aux conjoints survivants.

Les effectifs d'actifs cotisants continueraient de diminuer au rythme annuel moyen de - 1,5 % entre 2014 et 2018. Les actifs devraient être moins nombreux à quitter le régime en début de période, en raison du recul de l'âge légal de départ à la retraite. A partir de 2015, il est envisagé que le rythme des départs reprenne sa tendance historique, les effets de la réforme des retraites se stabilisant.

Tableau 1

PREVISIONS DE POPULATIONS* DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Personnes protégées en maladie	1 528 892	1 481 146	1 431 147	1 380 576	1 335 106	1 290 630
Familles bénéficiaires de prestations légales	76 590	74 072	71 771	69 339	66 968	64 764
Bénéficiaires d'un avantage retraite	1 583 324	1 535 983	1 481 646	1 426 286	1 379 966	1 335 084
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	507 663	825 481	822 612	818 345	818 306	817 633
Actifs cotisants**	504 510	497 951	490 980	483 615	475 394	466 837

* Dénombrement au 1^{er} juillet à l'exception des familles et des bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire.

** La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS :

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

Source : MSA

Tableau 2

PREVISIONS D'EVOLUTION DES POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Personnes protégées en maladie	-3,1%	-3,4%	-3,5%	-3,3%	-3,3%	-3,3%
Familles bénéficiaires de prestations légales	-3,3%	-3,1%	-3,4%	-3,4%	-3,3%	-3,3%
Bénéficiaires d'un avantage retraite	-3,0%	-3,5%	-3,7%	-3,2%	-3,3%	-3,4%
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire	+62,6%	-0,3%	-0,5%	-0,0%	-0,1%	+10,0%
Actifs cotisants**	-1,3%	-1,4%	-1,5%	-1,7%	-1,8%	-1,5%

Source : MSA

Maintien des dépenses et croissance des recettes jusqu'en 2018

Le montant des dépenses (toutes branches confondues) du régime des non-salariés agricoles représente 19,3 milliards d'euros en 2013 (tableau 3). Ce montant devrait quasiment se maintenir sur la période 2014-2018 (tableau 4).

Les prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles (y compris RCO) totalisent 16,0 milliards d'euros et elles représentent 82,9 % du montant total des dépenses en 2013. Le maintien du montant des prestations entre 2014 et 2018 contribuerait à une stabilité des dépenses du régime des non-salariés.

Télécharger les données au format Excel :



Les recettes du régime des non-salariés agricoles (toutes branches confondues) s'élèvent à 18,7 milliards d'euros en 2013 (tableau 3). Ce montant augmenterait au rythme annuel moyen de + 0,5 % entre 2014 et 2018 (tableau 4).

Ces recettes sont constituées à 19,5 % par le montant de la compensation démographique (3,6 milliards d'euros en 2013 selon la prévision de septembre 2014). En 2018, le montant perçu au titre de la compensation démographique représenterait 16,4 % des recettes du régime. L'amélioration du ratio cotisants/bénéficiaires, se traduisant par une baisse plus rapide des bénéficiaires de pensions vieillesse que celle des effectifs de cotisants, va entraîner une diminution des montants perçus au titre de la compensation démographique vieillesse jusqu'en 2018.

Les recettes issues des cotisations sociales émises au titre du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat, d'un montant de 3,1 milliards d'euros en 2013, représentent 16,5 % des recettes totales. Une progression est prévue sur la période 2014-2018 selon un rythme annuel moyen de + 1,8 %. La croissance serait plus forte de 2013 à 2014 en lien avec la nouvelle cotisation finançant les prestations d'indemnités journalières des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles.

Compte tenu d'une stabilisation des dépenses et d'une progression modérée des recettes, le déficit du régime des non-salariés agricoles, d'un montant de 0,6 milliard d'euros en 2013, devrait se réduire jusqu'en 2018. Ce déficit est principalement imputable à la branche retraite.

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée à celle du régime général depuis 2009. Ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). En revanche, la branche retraite n'a pas de mécanisme d'équilibrage. Son déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Tableau 3

PREVISIONS DES MONTANTS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses	19 328,8	19 249,8	19 204,7	19 165,3	19 229,7	19 282,7
Dont prestations légales (y compris RCO)	16 022,3	15 977,8	15 969,6	15 929,0	15 969,2	16 001,2
Recettes	18 736,5	19 036,8	19 048,6	19 056,6	19 123,8	19 195,6
Dont cotisations sociales	3 093,0	3 434,1	3 419,4	3 374,6	3 356,5	3 374,6
Dont compensation démographique	3 646,0	3 519,5	3 448,7	3 350,9	3 261,7	3 149,4
Dont contribution généralisée	1 196,7	1 228,0	1 248,8	1 267,6	1 289,1	1 331,6
Dont impôts et taxes affectées	8 037,9	8 111,0	8 122,1	7 399,8	6 717,1	6 761,7
RESULTAT NET	-592,3	-213,0	-156,0	-108,7	-105,8	-87,1

Source : MSA

Tableau 4

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES DEPENSES ET DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Dépenses	-0,4%	-0,2%	-0,2%	+0,3%	+0,3%	-0,0%
Dont prestations légales (y compris RCO)	-0,3%	-0,1%	-0,3%	+0,3%	+0,2%	-0,0%
Recettes	+1,6%	+0,1%	+0,0%	+0,4%	+0,4%	+0,5%
Dont cotisations sociales	+11,0%	-0,4%	-1,3%	-0,5%	+0,5%	+1,8%
Dont compensation démographique	-3,5%	-2,0%	-2,8%	-2,7%	-3,4%	-2,9%
Dont contribution généralisée	+2,6%	+1,7%	+1,5%	+1,7%	+3,3%	+2,2%
Dont impôts et taxes affectées	+0,9%	+0,1%	-8,9%	-9,2%	+0,7%	-3,4%

Source : MSA

Maintien des montants de prestations versés par le régime des non-salariés agricoles

Le montant total des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire - RCO) s'élève à 16,0 milliards d'euros en 2013, en baisse de - 1,0 % par rapport à 2012. Ce montant devrait quasiment se maintenir jusqu'en 2018 (tableaux 5 et 6). Au régime des non-salariés agricoles, l'année 2014 est marquée par la mise en place des indemnités journalières maladie et par les nouvelles mesures pour la RCO prévues dans la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites. Cependant, le recul des montants de prestations versés par la branche retraite pèserait sur l'évolution des prestations versées par le régime.

Le montant des prestations légales de la **branche maladie-maternité-invalidité** versé en 2013 atteint 6,8 milliards d'euros. Ce montant devrait augmenter en moyenne de + 1,8 % par an pour atteindre 7,4 milliards d'euros en 2018, hors mesures nouvelles. Alors que le nombre de personnes protégées en maladie continuerait de baisser entre 2014 et 2018 (- 3,3 % en moyenne par an), la croissance des dépenses de la branche maladie s'expliquerait par la progression des montants de prestations maladie exécutées en établissements (hôpitaux et structures pour personnes âgées et handicapées), et aussi celles exécutées en ville. Ces dernières sont portées par la montée en charge des indemnités journalières maladie pour les non-salariés agricoles, dont le plein effet n'est attendu qu'à la fin 2016.

Les prestations légales de la **branche accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** d'un montant de 0,10 milliard d'euros en 2013 atteindraient 0,11 milliard d'euros en 2018, soit une progression annuelle moyenne de + 2,8 %. La croissance des montants de prestations Atexa s'expliquerait principalement par l'évolution du montant des rentes consécutive leur revalorisation et par l'augmentation du nombre de victimes.

Pour la **branche famille**, le montant versé aux bénéficiaires en 2013 est de 0,35 milliard d'euros et il diminuerait progressivement pour s'établir à 0,31 milliard d'euros en 2018, soit une baisse annuelle moyenne de - 2,2 %. Cette diminution s'expliquerait principalement par la baisse prévisionnelle du nombre de familles bénéficiaires de prestations au rythme annuel moyen de - 3,3 %.

Pour les **prestations légales retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé 8,3 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2013. Ce montant diminuerait progressivement pour s'établir à 7,3 milliards d'euros en 2018, soit une baisse annuelle moyenne de - 2,4 % entre 2014 et 2018. Cette diminution s'expliquerait par la baisse continue de la population retraitée du régime des non-salariés (- 3,4 % en moyenne par an entre 2014 et 2018), baisse amplifiée par les effets de la réforme des retraites en 2010 (relèvement de l'âge de départ à la retraite et augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir bénéficier d'un taux plein).

Pour la **branche retraite complémentaire obligatoire**, le montant des prestations qui s'élève à 0,49 milliard d'euros en 2013, devrait augmenter progressivement pour s'établir à 0,80 milliard d'euros en 2018, soit une augmentation annuelle moyenne de + 10,2 %. Cette forte croissance résulterait de l'évolution des bénéficiaires de RCO suite à la réforme des retraites de 2014 et à la mesure relative à la réversibilité des points gratuits aux conjoints survivants.

Tableau 5

PREVISIONS DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Maladie-maternité-invalidité-décès	6 808,7	6 837,0	7 015,6	7 156,4	7 298,5	7 437,1
Accident du travail et maladie professionnelle	96,4	100,0	102,5	104,9	107,8	110,8
Famille	351,4	342,1	332,6	324,9	319,2	314,7
Retraite	8 273,5	8 058,6	7 802,5	7 596,3	7 460,3	7 338,5
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	15 530,0	15 337,6	15 253,2	15 182,6	15 185,8	15 201,1
Retraite Complémentaire Obligatoire	492,4	640,2	716,4	746,5	783,4	800,1
TOTAL PRESTATIONS (avec RCO)	16 022,3	15 977,8	15 969,6	15 929,0	15 969,2	16 001,2

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 6

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Maladie-maternité-invalidité-décès	+0,4%	+2,6%	+2,0%	+2,0%	+1,9%	+1,8%
Accident du travail et maladie professionnelle	+3,7%	+2,5%	+2,4%	+2,7%	+2,8%	+2,8%
Famille	-2,6%	-2,8%	-2,3%	-1,8%	-1,4%	-2,2%
Retraite	-2,6%	-3,2%	-2,6%	-1,8%	-1,6%	-2,4%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base)	-1,2%	-0,6%	-0,5%	+0,0%	+0,1%	-0,4%
Retraite Complémentaire Obligatoire	+30,0%	+11,9%	+4,2%	+4,9%	+2,1%	+10,2%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (avec RCO)	-0,3%	-0,1%	-0,3%	+0,3%	+0,2%	-0,0%

Source : MSA

Progression annuelle moyenne de + 1,8 % des cotisations sociales émises au titre du régime des non-salariés agricoles

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'Etat et impôts et taxes affectées, se montent à 3,1 milliards d'euros en 2013 (tableau 7). Ce montant devrait atteindre 3,4 milliards d'euros en 2018, selon un rythme moyen de + 1,8 % par an. Cette croissance s'expliquerait principalement par la hausse des cotisations en 2014 (+ 11,0 %), en lien avec la mise en place des indemnités journalières pour les exploitants. A compter de 2015, ce montant baisserait en moyenne de - 0,4 % par an jusqu'en 2018.

Depuis 2009, les revenus professionnels agricoles n'ont cessé de progresser. Ainsi, l'assiette brute de cotisations sociales pour l'année 2013, établie sur les revenus professionnels de l'année 2012 ou la moyenne des trois années 2010, 2011 et 2012, a fortement progressé (+ 12,6 %).

L'assiette brute de cotisations continuerait de progresser en 2014, mais avec une hausse plus modérée que précédemment (+ 9,5 %). Puis, avec un contexte économique et politique dégradé fin 2014 (aléas météorologiques et tensions ukraino-russes), une crise agricole latente et l'hypothèse d'une fragile stabilisation des revenus professionnels agricoles, l'assiette de cotisations devrait diminuer à partir de 2015 et se stabiliser en 2018.

La progression du montant des cotisations sociales en 2014, toutes branches confondues, résulterait d'une part de la croissance de l'assiette de cotisations, et d'autre part des différentes dispositions introduites par la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS 2014) et notamment en son article 9 (élargissement de l'assiette des cotisations des non-salariés agricoles occupant leur activité en société). Ce surplus de cotisations en 2014 est destiné à un reversement dans la branche RCO.

Pour la branche maladie, le montant des cotisations émis s'élève à 0,9 milliard d'euros en 2013. Il atteindrait 1,1 milliard d'euros en 2018, progressant au rythme annuel moyen de + 3,7 %. La forte croissance des cotisations de cette branche entre 2014 et 2015 (+ 23,1 %) est marquée par l'introduction d'une nouvelle cotisation finançant les indemnités journalières destinées à compenser les arrêts de travail des non-salariés agricoles en cas de maladie. A compter de 2015, la baisse des cotisations de la branche maladie serait en lien avec la baisse de l'assiette de cotisations.

Les cotisations accidents du travail (Atexa) sont calculées de manière forfaitaire selon les catégories d'exploitants à partir d'un montant de cotisation pivot. Le montant des cotisations émis au titre de cette branche s'élève à 0,21 milliard d'euros en 2013 et se réduirait à 0,19 milliard d'euros en 2018. Avec un montant de la cotisation pivot stable et une baisse des effectifs de cotisants sur la période 2014-2018, les cotisations sociales Atexa baisseraient en moyenne de - 1,4 % par an.

Pour la branche famille, le montant des cotisations en 2013 s'élève à 0,42 milliard d'euros. Il devrait baisser progressivement pour atteindre 0,41 milliard d'euros en 2018, soit une baisse annuelle moyenne de - 0,6 %.

Le montant des cotisations de la branche retraite représente 1,2 milliard d'euros en 2013 et ce montant augmenterait en moyenne de + 1,9 % par an pour atteindre 1,3 milliard d'euros en 2018. Ce montant devrait évoluer plus favorablement que les autres branches entre 2015 et 2018 en raison de l'augmentation progressive des taux de cotisation, destinée à financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des carrières longues.

Le montant des cotisations sociales de la RCO en 2013 s'élève à 0,36 milliard d'euros. Ce montant devrait atteindre 0,37 milliard d'euros au rythme annuel moyen de + 0,8 % jusqu'en 2018.

Tableau 7

PREVISIONS DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en millions d'euros)	2013	Prévisions				
		2014	2015	2016	2017	2018
Maladie-maternité-invalidité-décès	897,0	1 103,8	1 099,4	1 083,3	1 073,0	1 075,2
Accident du travail et maladie professionnelle	206,3	202,9	200,5	198,1	195,1	192,1
Famille	419,2	439,3	425,3	412,3	406,1	406,3
Retraite	1 214,2	1 323,5	1 331,1	1 317,7	1 317,3	1 331,1
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	2 736,7	3 069,5	3 056,4	3 011,3	2 991,5	3 004,7
Retraite Complémentaire Obligatoire	356,3	364,6	363,0	363,3	365,0	369,9
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	3 093,0	3 434,1	3 419,4	3 374,6	3 356,5	3 374,6

Source : MSA

Tableau 8

PREVISIONS D'EVOLUTION DES MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES DE 2014 A 2018

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (évolution annuelle)	Prévisions					Rythme annuel moyen de 2014 à 2018
	2014/2013	2015/2014	2016/2015	2017/2016	2018/2017	
Maladie-maternité-invalidité-décès	+23,1%	-0,4%	-1,5%	-1,0%	+0,2%	+3,7%
Accident du travail et maladie professionnelle	-1,6%	-1,2%	-1,2%	-1,5%	-1,6%	-1,4%
Famille	+4,8%	-3,2%	-3,1%	-1,5%	+0,1%	-0,6%
Retraite	+9,0%	+0,6%	-1,0%	-0,0%	+1,0%	+1,9%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base)	+12,2%	-0,4%	-1,5%	-0,7%	+0,4%	+1,9%
Retraite Complémentaire Obligatoire	+2,3%	-0,4%	+0,1%	+0,5%	+1,3%	+0,8%
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	+11,0%	-0,4%	-1,3%	-0,5%	+0,5%	+1,8%

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Données

Chaque année, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières dans le cadre préparatoire de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Ces prévisions, utilisées dans cette synthèse, datent de septembre 2014 et portent sur une période de cinq ans, 2014-2018.

Tous les organismes de Sécurité sociale sont tenus de réaliser les tableaux de prévisions de leurs charges, de leurs recettes et de leurs prévisions de population conformément notamment à la loi organique sur les lois de finance de la sécurité sociale. (Loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005, publié au JO du 3 août 2005).

Le tableau centralisé des données comptables (TCDC) est un outil permettant à tous les régimes de Sécurité sociale de présenter leurs comptes sous une forme unifiée. Chaque régime constitue son TCDC qu'il envoie à la Mission comptable permanente (MCP) au Ministère chargé de la Sécurité sociale. Les résultats sont ensuite repris et commentés dans le rapport de la Commission des comptes de Sécurité sociale (CCSS) de septembre. Ce rapport sert à l'élaboration du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

La direction des études, des répertoires et des statistiques participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de 4 branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour sa partie technique.

Le régime des non-salariés agricoles a une branche supplémentaire : la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le champ des données regroupe la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Les hypothèses macro-économiques

Ces prévisions financières intègrent les mesures législatives en vigueur ainsi que les hypothèses macro-économiques transmises par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) à l'ensemble des régimes. Ces prévisions sont présentées dans le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Elles n'intègrent pas les mesures présentées dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2015, ainsi que celles présentées dans le pacte de responsabilité.

PRINCIPALES HYPOTHESES MACRO-ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2014-2018

Evolutions en moyenne annuelle	Hypothèses d'évolution				
	2014	2015	2016	2017	2018
Prix hors tabac	0,50%	0,90%	1,40%	1,75%	1,75%
Revalorisation des pensions (au 1 ^{er} octobre)	0,32%	0,22%	1,03%	1,49%	1,75%
Revalorisation de la BMAF (au 1 ^{er} avril)	0,75%	0,37%	1,13%	1,66%	1,75%
SMIC	1,06%	1,30%	1,50%	2,32%	2,28%
ONDAM	2,40%	2,10%	2,00%	1,90%	2,00%
Plafond de la sécurité sociale	1,39%	1,80%	2,00%	2,90%	2,90%

Source : DSS

Sigles cités :

Atexa	: Accident du travail des non-salariés agricoles
ATMP	: Accident du travail et maladie professionnelle
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
CCSS	: Commission des comptes de Sécurité Sociale
Cnaf	: Caisse nationale des allocations familiales
DOM	: Département d'outre-mer
DSS	: Direction de la Sécurité sociale
Itaf	: Impôts et taxes affectées
LFSS	: Loi de financement de la sécurité sociale
MCP	: Mission comptable permanente
NSA	: Non-salarié agricole
PLFSS	: Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
TCDC	: Tableau centralisé des données comptables

MSA Caisse Centrale	Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC - pelc.alain@ccmsa.msa.fr
40 rue Jean Jaurès	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93647 Bagnolet cedex	Rédactrice : Vanessa GUERIN
	Mise en forme : Michèle LALLAURET
	Diffusion : Claudine GAILLARD – gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr – Mireille MEDELICE - medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

